

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Les douaniers gabonais désormais outillés

SCOM
Libreville/Gabon

DU 20 au 21 janvier dernier, les douanes gabonaises ont initié une formation à Libreville dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Objectif : renforcer les capacités des douaniers en matière de procédures douanières, pour faciliter le transit rapide et efficace des marchandises à la frontière.

La formation a porté, entre autres, sur les enjeux relatifs aux missions de la Douane de l'accord sur la Zlecaf, la libéralisation du commerce des marchandises, le transit et la coopération douanière ainsi que la facilitation des échanges. " C'est un gros projet, à la faveur duquel les chefs d'État africains ont pris l'engagement de créer un grand marché comme soubassement pour la relance économique du continent et fa-

voriser le commerce intra-africain ", a indiqué le représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Gilberto Da Piedade Verissimo.

Et le directeur général des Douanes gabonaises, Boris Admina Atchougou, de rappeler que l'opérationnalisation de la Zlecaf, au 1er janvier 2021, a mis les administrations douanières africaines au centre de la dynamique du développement socio-économique du continent africain. " En signant l'accord portant création de la Zlecaf en 2018 au Rwanda, le chef de l'État gabonais, Ali Bongo Ondimba, a engagé notre pays sur cette voie de développement industriel, de la transformation locale de nos ressources et de la création des richesses. Car, il est temps que les pays africains consomment ce qu'ils produisent. Et la Zlecaf est un tremplin pour y parvenir ", a-t-il précisé.



Le DG des Douanes (au centre) ouvrant les travaux du séminaire.

GNI : Carmen Ndaot veut réduire les délais

SCOM
Libreville/Gabon

LA ministre de la Promotion des investissements, des Partenariats publics-privés, chargée de l'Amélioration de l'environnement des affaires, Carmen Ndaot, s'est rendue le 15 janvier dernier à l'Agence nationale de la promotion des investissements (ANPI-Gabon). Il s'agit d'effectuer un bilan d'étape du fonctionnement du Guichet numérique de l'investissement (GNI), après son lancement le 2 juin 2020.

La séance de travail avec le directeur de ladite Agence a permis à la ministre de constater les avancées enregistrées dans la création des entreprises en ligne. En effet, 4 349 entreprises ont été créées par le canal du GNI en seulement 7 mois d'exploitation contre 5 800 entreprises durant toute l'année 2019. Une performance notable

qui s'est accompagnée d'une réduction du nombre de procédures et des délais de création sur Libreville. "Nous étions sur des délais en matière de création d'entreprise de 15 jours, après plus d'un mois nous sommes aujourd'hui à 7 jours", s'est félicité Ghislain Mboma, le directeur général de l'ANPI-Gabon.

Si la ministre s'est dite satisfaite de ces statistiques encourageantes, elle a, toutefois, rappelé les instructions du président de la République qui sont de démocratiser et de simplifier au maximum la création d'entreprises, afin que de plus en plus de Gabonais créent leur entreprise en 48 heures sur l'ensemble du territoire.

"Nous avons des difficultés qui demeurent encore au niveau des délais et nous devons travailler à enlever tous les goulots d'étranglement", a souligné Carmen Ndaot.

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

NOUVEAU cri d'alarme des tenanciers des bars, des boîtes de nuit, et des travailleurs de nuit. Interdits d'activités depuis le 14 mars 2020 en raison de la mise en vigueur des mesures gouvernementales pour freiner la propagation du coronavirus, ils viennent de mener une nouvelle action en vue de plaider leur cause.

Ils ont, en effet, déposé des courriers au ministère du Commerce et à la Primature dans lesquels ils font des propositions aux autorités pour gérer les flux de clients au sein de leurs établissements. " Nous proposons l'ouverture de nos structures en mettant en place un protocole sanitaire nous permettant d'accueillir un nombre réduit de personnes afin de respecter les mesures de distanciation sociale ", indique la note du collectif adressé à la Première ministre, Rose-Christiane Ossouka-Raponda.

Ces tenanciers des bars et boîtes de nuit proposent une ouverture de 16 heures à 22 heures. Bien



Plusieurs bars sont fermés depuis le début de la crise sanitaire.

sûr, tout cela sous le contrôle des brigades sanitaires.

Le coordinateur dudit collectif, Joël Claincy Mapangou Mapangou, relève dans ces courriers parvenus à notre rédaction, les difficultés traversées depuis que leur activité est bloquée : un bras de fer est né entre eux et les propriétaires des locaux qu'ils occupent ; ils ne peuvent plus payer la scolarité de leurs enfants, et ne parviennent plus

à se nourrir correctement etc. Pourtant administrativement à jour, ces tenanciers des bars et boîtes de nuit disent n'avoir toujours pas bénéficié de l'accompagnement prévu par l'État depuis bientôt un an. " Nous vous demandons humblement de faire en sorte que les ministères concernés par l'aide tant attendue nous permettent de rentrer en possession de cette aide dès cette fin du mois de janvier... "